

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- O Réclamation : contact@mupras.com
- O Prise en charge : pec@mupras.com
- O Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-0022227

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2205 Société : RA M
 Actif Pensionné(e) Autre : 184662
 Nom & Prénom : AI HABIBA ADNED
 Date de naissance : 21-01-1956
 Adresse : 51 SIDI RAFLA BOUSSAF CASA
 Tél. : 0664666867 Total des frais engagés : 1536,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 25/10/2023

Nom et prénom du malade : ED JAYANI FATIHA Age : 29 NOV. 2023

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : 29 NOV. 2023

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25/11/23		2		
26/11/23		2		
31/11/23	Visite n° 1	500 Dhs		

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE SARANAZ SARNAU Lot Smaralda Lissasfa Casablanca t/Fax : 05 22 65 20 07 ANAZ HARMAZ SARNAU Lot Smaralda Lissasfa	26/11/23	L = 536,00 Dhs
	31/11/23	H = 100,00 Dhs

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			MONTANTS DES SOINS
	H 25533412 00000000 00000000 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553	B	DATE DU DEVIS
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



**Centre de Rythmologie
de Casablanca**

URGENCES

24/24

05 22 36 09 09

Dr Najib GARTI
Cardiologue - Rythmologue

Pace Maker

Défibrillateurs

Cryoablation de la Fibrillation
auriculaire

Traitement des troubles du rythme
par Radiofréquence

Echocardiographie Doppler Couleur
Epreuve d'effort

Holter tensionnel et rythmique

Diplômé de la faculté de médecine
de Limoges (France)

Sur Rendez - Vous

Gsm : 06 61 32 64 27

Casablanca, le

03/11/2023

Mr (Mme) _____

1: EDDAYA OUS Frh,

Noo,70

- Tambocor 100 = File canule 100



Tambocor® 100 mg
30 comprimés sécables



6 118000 280675

LOT: 23173 PER: 09/2028
PPV: 100,70 DH

*ARMERIE SARANAZ
SARANAZ
140 Lot Smitraida Ssasa
Casablanca
Tél/Fax: 05 22 65 20 07*

x 1 mg

03/11/2023

*د. نجيب گارتی
CARDIOLOGUE - RYTHMOLOGUE
19, Bd Franklin Roosevelt (Ex. Bd M. Rachid)-Casa
Tél: 05 22 36 09 09 - Fax: 05 22 36 08 88
Gsm: 06 61 32 64 27*

19, Bd. Franklin Roosevelt, Anfa (Rez de chaussée Clinique Val D'anfa) - Casa
Patente N° 35615328 - IF 40713811 - INPE 091066621 - ICE 001584040000063

Tél : 05 22 36 09 09 - Tél / Fax : 05 22 36 08 88

E-mail : garti.naj@hotmail.fr - Site : www.cvarythmologie.com

CRC

Centre de Rythmologie
de Casablanca

URAGENCES
24/24

05 22 36 09 09

Dr Najib GARTI

Cardiologue - Rythmologue

Pace Maker

Défibrillateurs

Cryoablation de la Fibrillation
auriculaire

Traitement des troubles du rythme
par Radiofréquence

Echocardiographie Doppler Couleur

Epreuve d'effort

Holter tensionnel et rythmique

Diplômé de la faculté de médecine
de Limoges (France)

Sur Rendez - Vous

Gsm : 06 61 32 64 27

Casablanca, le

25/11/2023

Mr (Mme)

M^e EDDAYANI Fatima

22 268,0

T1 2 mm

PHARMACIE SARANAZ
84, Bd S.M. LA-U
140 Lot S.M. Spirale
Casablanca Tél/Fax : 05 22 65 20 07

Wellbutrin 150
140 mg

24/11/2023
no UTAO
26/11/2023

Amlopidipine



TARKA 180

Amlop 5/28 mg

PHARMACIE SARANAZ
84, Bd S.M. LA-U
140 Lot S.M. Spirale
Casablanca Tél/Fax : 05 22 65 20 07

19, Bd. Franklin Roosevelt, Anfa (Rez de chaussée Clinique Val D'anfa) - Casa
Patente N° 35615328 - IF 40713811 - INPE 091066621 - ICE 001584040000063

Tél : 05 22 36 09 09 - Tél / Fax : 05 22 36 08 88

E-mail : garti.naj@hotmail.fr - Site : www.cvarythmologie.com

PHARMACIE SARNAZ
Société Marocaine de Sablanceau
Tél/Fax : 05 22 65 20 07

ID:652630 GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV: 268,00 DH
6 118001 142460

ID:652630 GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV: 268,00 DH
9 118001 142460

Id : 1

FATIHA, DIYANI

Indéfini --- (--) Indéfini

Taille : 0 cm Poids : 0 kg TA : 0/0 mmHg

Méd. :

Technicien :

Commentaires :

03/11/2023 19:45:40

FC: 137 bpm

PR: --- ms

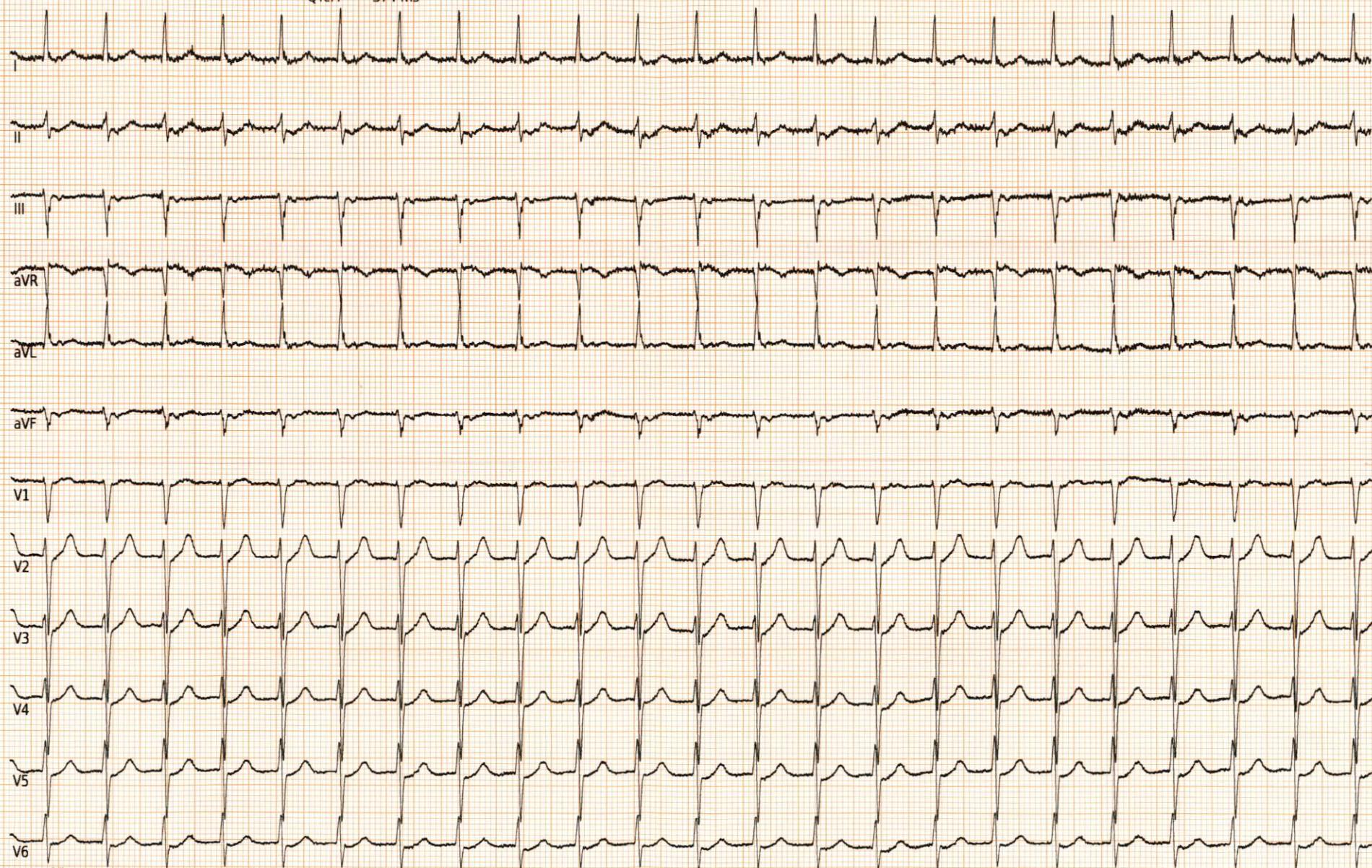
QRS: 74 ms

R_{v5-6}/S_{v1} : 0.58/0.76 mV

Sok-Lyon : 1.35 mV

Axe: --/-27/-44 °

RAPPORT NON CONFIRMÉ



Dép. :

25mm/s 10mm/mV 0.05-300Hz/50Hz

Cardioline ECG200+ v.2.01.5558